



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 juin 2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 juin 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 29 juin 2005

**Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de  
Niort**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoint :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

**Excusés :**

***Adjoint :***

Mlle Fabienne RAVENEAU

***Conseillers :***

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**Administration Générale****Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Niort**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu les articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1999 portant constitution de la Communauté d'Agglomération de Niort,  
Vu les arrêtés préfectoraux des 9 mai et 16 août 2000, 19 mai et 29 décembre 2003, du 15 novembre 2004 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération,

Au cours de l'année 2004, une importante réflexion sur la définition de l'intérêt communautaire et des compétences de la C.A. N. a été menée. Il est désormais nécessaire de procéder à des ajustements statutaires, pour les raisons suivantes :

- Le conseil de communauté n'a pas souhaité que soit exercée au niveau de la C.A.N. la compétence « création ou aménagement de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ».
- La compétence facultative « interventions et participations conventionnelles aux dépenses d'investissement des collèges et des lycées » n'a plus de raison d'être.
- « La création, l'aménagement et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage » doit être érigée en compétence facultative pour être exercée par la C.A.N., pour des raisons juridiques.
- La récente réorganisation politique qui a vu l'élection de deux vice-présidents délégués de la Ville de Niort est en contradiction avec les statuts actuels.

Par délibération du 30 mai 2005, le Conseil de la Communauté d'Agglomération a approuvé le principe de la modification des statuts de l'EPCI. Cette délibération a été notifiée aux 29 communes membres, qui sont à leur tour appelées à délibérer sur ce principe, dans les trois mois, et à la majorité qualifiée (deux tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de l'EPCI).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de modification des statuts joint en annexe.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**